



LAURENT
JOLY

**La rafle
du Vel d'Hiv**

Paris, juillet 1942

Champs histoire

LA RAFLE DU VEL D'HIV

Du même auteur

- LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE. ÉRIC ZEMMOUR, L'EXTRÊME DROITE, VICHY ET LES JUIFS, Grasset, 2022 [nouvelle édition enrichie d'une préface inédite, Flammarion / « Champs histoire », 2023].
- L'ÉTAT CONTRE LES JUIFS. VICHY, LES NAZIS ET LA PERSÉCUTION ANTI-SÉMITE (1940-1944), Grasset, 2018 [nouvelle édition revue et mise à jour, Flammarion / « Champs histoire », 2020].
- DÉNONCER LES JUIFS SOUS L'OCCUPATION. PARIS, 1940-1944, CNRS Éditions, 2017 [nouvelle édition revue et augmentée, « Biblis », 2021].
- NAISSANCE DE L'ACTION FRANÇAISE. MAURICE BARRÈS, CHARLES MAURRAS ET L'EXTRÊME DROITE NATIONALISTE AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE, Grasset, 2015.
- L'ANTISÉMITISME DE BUREAU. ENQUÊTE AU CŒUR DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS ET DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES (1940-1944), Grasset, 2011.
- LES COLLABOS. TREIZE PORTRAITS D'APRÈS LES ARCHIVES DES SERVICES SECRETS DE VICHY, DES RG ET DE L'ÉPURATION, Les Échappés, 2011 [nouvelle édition revue, mise à jour et augmentée, Tallandier / « Texto », 2019].
- Avec Tal Bruttman, LA FRANCE ANTIJUIVE DE 1936. L'AGRESSION DE LÉON BLUM À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, Éditions des Équateurs, 2006 [nouvelle édition revue et corrigée, CNRS Éditions / « Biblis », 2016].
- VICHY DANS LA « SOLUTION FINALE ». HISTOIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES (1941-1944), Grasset, 2006.
- LE CAS DARQUIER DE PELLEPOIX. ANTISÉMITISME ET FASCISME FRANÇAIS, 1934-1944, Berg international, 2002 [nouvelle édition revue et complétée, Tallandier, 2023].
- XAVIER VALLAT (1891-1972). DU NATIONALISME CHRÉTIEN À L'ANTI-SÉMITISME D'ÉTAT, Grasset, 2001.

Laurent Joly

LA RAFLE DU VEL D'HIV

Paris, juillet 1942

Nouvelle édition revue et mise à jour, 2023

Champs histoire

© Éditions Grasset & Fasquelle, 2022.
© Éditions Flammarion, Paris, 2023, pour cette édition en « Champs ».
ISBN : 978-2-0802-9744-0

*À la mémoire de ma grand-mère
Solange Akbal (1928-2020)*

AVERTISSEMENT

La liste complète – et thématisée – des sources et des références bibliographiques se trouve à la fin de l'ouvrage, p. 315 et suivantes.

Afin de rendre la lecture plus aisée, nous avons fait le choix de renoncer au système des notes et appels de note.

Pour autant, les précisions apportées dans le texte ainsi que dans l'index des noms de personnes et le cahier photo permettent de retrouver le détail des matériaux utilisés ; de s'orienter dans les sources et la bibliographie.

La plupart de ces matériaux proviennent de dossiers nominatifs, administratifs, policiers et judiciaires, ainsi que de témoignages.

Ils sont pour l'essentiel inédits.

Les rapports, télégrammes et correspondances impliquant les principaux décideurs de la politique antijuive et organisateurs de la grande rafle dite du Vel d'Hiv (16-17 juillet 1942), Theodor Dannecker, René Bousquet, Darquier de Pellepoix, etc., ont été publiés et traduits (pour les documents allemands) par Serge Klarsfeld dans *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France* (2019, pour l'édition que nous utilisons).

Les statistiques et estimations que nous proposons se fondent sur une base de données informatique réalisée à partir de 2 230 fiches issues du « fichier de contrôle », établi par la Préfecture de police de Paris à la suite du deuxième recensement des juifs dans le département de la Seine (qui regroupait alors Paris et sa proche banlieue) en octobre-novembre 1941.

Ce fichier est celui qui a servi à préparer la grande rafle.

En partie conservé après la Libération, il comprend environ 31 000 fiches de personnes qui, presque toutes, ont été arrêtées et déportées.

Parmi notre échantillon de 2 230 fiches, 1 000 concernent des juives et juifs de plus de 16 ans visés par l'opération des 16-17 juillet 1942.

Dans les documents cités, notes, suppliques, correspondances familiales, etc., l'orthographe n'a pas été modifiée.

INTRODUCTION

La rafle dite du Vel d'Hiv est l'un des événements les plus tragiques survenus en France sous l'Occupation. Ce jour-là, le 16 juillet 1942, s'accomplissait « l'irréparable », selon la formule célèbre du président Chirac (1995). Plus de 8 000 hommes et femmes, juifs polonais pour la plupart, et près de 4 000 enfants, le plus souvent français, étaient arrêtés par la police parisienne et, sous le regard médusé des passants, traînés en direction des centres de triage (des garages, des gymnases, des écoles...). Après vérification de leur âge et de leur état civil, 11 363 étaient retenus et transférés, par bus, soit vers le « camp juif » de Drancy, soit vers la salle des sports du Vélodrome d'Hiver à Paris (15^e arrondissement). Le lendemain, les arrestations reprenaient jusqu'à 13 heures, et l'on parvenait au bilan de 12 884 victimes, réparties entre Drancy (près de 4 900) et le Vel d'Hiv (8 000). Avant la fin du mois d'août 1942, plus de 5 000 d'entre elles, des enfants surtout, auront été gazées à Auschwitz. Quant aux autres, seule une petite centaine survivra à l'enfer des camps nazis.

Cette opération si monstrueuse et emblématique demeure pourtant relativement méconnue. Ainsi, l'arrière-plan administratif et la logistique policière des arrestations n'ont été que peu étudiés, et jamais dans le détail. Légendes (tels le nom de code « opération Vent printanier » ou la participation de militants collaborationnistes du PPF aux opérations) et inexactitudes (sur les chiffres des personnes arrêtées ou ceux des effectifs policiers) sont répétées de livre en livre, d'émission en émission. Et l'on ignore généralement que jamais Vichy n'abandonna plus de juifs français à l'occupant que le 16 juillet 1942 !

D'où l'ambition, ici, d'une histoire à la fois incarnée et globale de la rafle du Vel d'Hiv. Une histoire *incarnée*, autrement dit au plus près des individus, persécutés comme persécuteurs, de leur état d'esprit, de leur vécu quotidien, de leurs marges de décision. Mais aussi une histoire *globale*, soucieuse de restituer la multiplicité des points de vue, des destinées, et attentive au contexte de la politique nazie et de la collaboration d'État.



En juin 1942, les dirigeants du Troisième Reich avaient décidé d'appliquer la « solution finale » à l'ouest de l'Europe (Belgique, France, Pays-Bas). Objectif : déporter 90 000 juifs en trois mois. Paris constituait la cible principale, le point culminant, de ce programme

démentiel. De fait, aucune autre opération, en Europe occidentale, n'eut cette ampleur : près de 13 000 personnes appréhendées par quelque 4 500 policiers en moins de deux jours. Nulle part, même à Berlin entre 1941 et 1943, on n'arrêta autant de victimes en si peu de temps.

Il est vrai qu'à l'Ouest aucune ville n'abritait une population juive plus importante. En outre, à Paris, en juillet 1942, la ségrégation sociale et spatiale n'était pas aussi avancée qu'à Berlin, Vienne ou Amsterdam à l'aube des rafles. Les futures victimes étaient dispersées dans toute la capitale et, pour la plupart, conservaient leur domicile d'avant guerre. Les écoles, les transports, les lieux publics leur restaient ouverts (ou, pour ces derniers, venaient juste de leur être fermés). La méthode des convocations et des ratissages complémentaires par des escadrons spécialisés, privilégiée à Berlin, Bruxelles ou Amsterdam, pouvait difficilement être mise en œuvre à Paris. D'où la nécessité de déployer un grand nombre de policiers, et celle de frapper un grand coup.

Opération hors normes, la rafle des 16-17 juillet 1942 fut exécutée par une seule et même instance : la Préfecture de police de Paris (PP) et ses milliers d'agents, des gardiens de la paix pour l'essentiel. Aucun soldat allemand, aucun policier SS n'y prirent part. Le gouvernement français, établi à Vichy sous l'autorité du maréchal Pétain et de Pierre Laval, avait accepté de livrer des milliers de familles juives à la machine exterminatrice nazie.

Il revenait à la police parisienne d'assumer les conséquences de ce choix politique.

Au-delà des personnes arrêtées le 16 juillet 1942, l'onde de choc de la catastrophe frappa tout le monde, les juifs français comme les étrangers. Éviter la déportation devenait l'obsession commune. Entrer dans la clandestinité, fuir Paris, rejoindre la zone libre, c'était prendre le risque de l'arrestation. Des centaines de juifs français, affolés par la « rafle monstre », seront ainsi appréhendés alors qu'ils tentaient de franchir la ligne de démarcation. Quant aux quelque 15 000 individus ayant échappé aux opérations de juillet 1942, apatrides, le plus souvent pauvres et parlant difficilement le français, des milliers parmi eux seront arrêtés par la police parisienne les jours, les semaines, les mois suivants, puis exterminés à Auschwitz.

De fait, ce livre ne raconte pas seulement l'histoire des victimes directes de la grande rafle. Il rend compte également des méthodes mises en œuvre pour retrouver toutes celles ayant échappé à l'arrestation ainsi que des conditions, éminemment précaires mais finalement salvatrices, ayant permis la survie de la majorité.



Dès 1949, une première étude sur « Les rafles des 16 et 17 juillet 1942 » paraissait dans *Le Monde juif*, la revue du Centre de documentation juive contemporaine

(CDJC), pionnier dans la recherche historique sur l'extermination des juifs d'Europe. Son auteur, Georges Wellers, ingénieur-chimiste rescapé d'Auschwitz, se fondait sur les archives du « service juif » de la Gestapo à Paris, récupérées par le CDJC en 1945, et sur des copies de documents émanant de l'État français. L'ensemble, régulièrement complété par la suite dans les colonnes du *Monde juif* ou sous forme de brochure (*Les Journées tragiques des 16 et 17 juillet 1942 à Paris*, 1962), apporte un éclairage décisif sur la stratégie nazie et la politique de Vichy.

L'occupant, analyse Wellers, n'avait pas assez d'hommes à sa disposition pour exécuter une opération d'une telle envergure. La complicité de Vichy lui était donc nécessaire. Les têtes pensantes de la politique allemande avaient par ailleurs le souci de ménager l'opinion publique et recommandaient de procéder par étapes (en arrêtant d'abord les juifs étrangers). Quant aux dirigeants français, Wellers pointe leur cynisme, incarné par la proposition faite par Pierre Laval à l'occupant de déporter les enfants avec leurs parents afin de laisser croire à la population qu'il s'agissait d'un simple refoulement de familles juives étrangères – dans le plan des nazis, les enfants devaient être brutalement séparés de leurs parents jusqu'à leur assassinat à Auschwitz, prévu quelques semaines plus tard.

Enfin, malgré nombre d'erreurs factuelles, l'enquête de Georges Wellers avait le mérite d'apporter des

premiers éléments d'information sur l'organisation de la rafle, ses suites les plus tragiques (comme la déportation des enfants, dont l'auteur fut le témoin à Drancy) et la réaction de l'opinion (choquée, contrairement aux calculs de Vichy et de l'occupant, qui s'imaginaient qu'elle ne désapprouverait pas la déportation d'étrangers de « race juive »).

Ces travaux pionniers de Wellers sur les « journées tragiques » de juillet 1942 ont inspiré l'œuvre de Serge Klarsfeld (*Vichy-Auschwitz* propose en 1983 un cadre d'analyse similaire, conforté par une maîtrise plus fine des sources allemandes, par la mise en lumière du rôle central du chef de la police de Vichy René Bousquet, jusque-là occulté, et par l'accès aux archives de la Préfecture de police et aux dossiers judiciaires Pétain, Laval, Bousquet). Mais, parus entre 1949 et 1962, ils sont demeurés parfaitement confidentiels. À l'inverse de *La Grande Rafle du Vel d'Hiv* de Claude Lévy et Paul Tillard, publiée en 1967 dans la fameuse collection de Robert Laffont « Ce jour-là ».

Succès éditorial (30 000 exemplaires vendus) et critique, l'ouvrage de Lévy et Tillard fit, à sa sortie, l'effet d'une bombe – les événements de 1968, *La France de Vichy* de Paxton puis l'émergence de Klarsfeld ont éclipsé son rôle précurseur dans la prise de conscience publique de la responsabilité historique de Vichy dans la déportation des juifs. Le 20 février 1967, *L'Express* donnait le ton : « Pour la première fois depuis la

Libération, les responsables français du génocide, du plus petit jusqu'au plus grand, seront nommément mis en accusation. »

Tous deux anciens résistants communistes, l'un médecin, l'autre écrivain, les auteurs ne cachaient pas leur volonté de lever le « voile d'oubli » jeté sur cet événement et « le sentiment [...] d'une irritante falsification de l'histoire » qu'ils éprouvaient alors (selon les termes de l'avant-propos, rédigé par le seul Dr Lévy, Tillard étant prématurément décédé en 1966). Mais c'est moins la mise en accusation (du reste peu documentée, les archives de l'État étant encore inaccessibles) des « responsables français » de la rafle que l'évocation détaillée et bouleversante de celle-ci, *via* une vingtaine de témoignages de rescapés, qui fit le succès de l'ouvrage. L'événement et l'expression même de « rafle du Vel d'Hiv » s'imposaient dans la mémoire nationale, l'opération étant désormais pensée dans son unicité et subsumée en un lieu emblématique devenu le symbole du drame des juifs sous l'Occupation.

La même année – 1967 –, *Le Monde juif* publiait un important article signé Adam Rayski : « Paris face à la grande rafle. Comment plus de 12 000 Juifs ont pu échapper à la mort ». Poser les jalons d'une « autre histoire », celle de la « mise en échec » de la rafle du Vel d'Hiv, telle était l'ambition de l'auteur.

Ancien chef de la résistance juive communiste à Paris, lui-même rescapé du 16 juillet 1942, Rayski use

d'une phraséologie héroïque (« riposter », « combattre », « bataille », etc.) et amplifie le rôle de ses camarades dans la mise en alerte de la population juive parisienne à la veille de la rafle. Son étude n'en ouvre pas moins la réflexion à une interrogation nouvelle : comment expliquer que, dès la première grande opération visant en France occupée des femmes, des enfants juifs, d'origine étrangère, une grande partie (de fait, la majorité) des personnes concernées aient réussi à échapper à l'arrestation ?

Ainsi, à la fin des années 1960, les principaux problèmes historiques posés par la rafle du Vel d'Hiv étaient déjà cernés par des chercheurs-militants, eux-mêmes anciens persécutés ou ex-résistants communistes : l'imbrication fatale entre la logique génocidaire des nazis et la collaboration d'État de Vichy ; l'ampleur et les conséquences dramatiques de l'opération, mais aussi son relatif échec.

Inévitablement, pourtant, cette première historiographie demeurerait lacunaire. La plupart des archives publiques concernant la grande rafle avaient été détruites ou étaient toujours fermées. Les erreurs factuelles abondaient et se répétaient d'un titre à l'autre. Surtout, un aspect fondamental restait dans l'ombre : le rôle concret de la police parisienne, la dimension policière de la rafle. L'idée reçue d'exécutants uniformément dociles voire zélés n'était quasiment jamais interrogée.

Depuis 1967, quelques synthèses et essais sur la rafle du Vel d'Hiv ont vu le jour (ainsi un « Que sais-je ? » de Maurice Rajsfus), mais, étonnamment, aucune recherche au long cours n'a été engagée. En 1983, dans *Vichy-Auschwitz*, Serge Klarsfeld a consacré cinq pages novatrices à « l'organisation de la grande rafle parisienne » et à son déroulement. Hélas, elles ont été peu prises en compte par l'historiographie. Dans la nouvelle édition de *La Grande Rafle* (1992), Claude Lévy a maintenu, parfois contre l'évidence, la plupart des erreurs factuelles (fort nombreuses) de l'édition de 1967. D'où la persistance d'inexactitudes, sur la logistique des opérations notamment, dans les plus grands livres sur la Shoah – de Raul Hilberg (2006), Saul Friedländer (2008) ou Michael Marrus et Robert Paxton (2015).

En 2018-2020, notre ouvrage *L'État contre les juifs* puis un article paru dans *Journal of Contemporary History* ont proposé un premier examen des effets de l'action policière sur les résultats de la rafle. Certains commissaires incitèrent leurs hommes à obtenir un rendement maximal. D'autres, à l'inverse, se mirent en retrait. D'où des taux d'arrestation divergeant parfois grandement d'un arrondissement à l'autre (de 20 % dans le 2^e, où le commissaire prévint lui-même des juifs recherchés, à plus de 60 % dans le 12^e, où le commissaire manifesta un zèle féroce). Même à l'échelle des équipes d'arrestation, les marges de manœuvre n'étaient pas négligeables et certains policiers, troublés par ce qu'on leur demandait

d'accomplir, firent en sorte d'arrêter le minimum de personnes.

Assurément, cette variabilité des comportements policiers est aussi ce qui explique que près des deux tiers des juives et juifs visés par la grande rafle n'aient pas été pris les 16-17 juillet 1942 en dépit des ordres draconiens de Vichy, relayés par le préfet de police de Paris, et de la pression, invisible mais redoutable, de l'occupant.



Le récit qui suit se fonde sur une documentation largement inédite, la plus riche et variée possible.

Depuis les années 1970-1980, de très nombreux témoignages ont été publiés, enregistrés ou filmés, au point qu'il est sans doute impossible de les recenser tous. Outre ceux que nous avons retenus (voir la liste détaillée pages 345-352), nous nous sommes entretenu avec huit rescapés, âgés de 8 à 17 ans en 1942, qui nous ont ouvert leurs archives privées et au sujet desquels nous avons collecté toutes les sources administratives ou policières disponibles. L'un de ces témoins, Esther Dzik, née en 1928 en Pologne, cachée les 16-17 juillet 1942, fut finalement appréhendé en 1943, au cours d'un contrôle de police à Paris, et déporté à Auschwitz.

Tout aussi précieux, mais plus rares, sont les témoignages écrits sur le vif, dans des lettres clandestines, des journaux ou des suppliques adressées aux autorités de Vichy. Nous

avons tenté de réunir un maximum de ces sources, dont nombre ont été recueillies par le CDJC (devenu le Mémorial de la Shoah) et dont certaines ont été publiées. Ainsi, les lettres de Paul Zuckermann, cadre de l'« administration juive » du camp de Drancy, adressées clandestinement à sa fiancée, ou les carnets et dessins de Georges Horan-Koiransky, autre interné témoin du terrible été 1942.

Par ailleurs, plusieurs sources archivistiques (dossiers de police, de naturalisation, de demande d'allocation, etc.) permettent de faire revivre le quotidien des victimes des 16-17 juillet 1942 face à la persécution. Recensés comme juifs, ces individus étaient aussi des étrangers soumis à une réglementation spécifique. Aspect méconnu, et peu documenté, des milliers parmi eux furent protégés comme ouvriers (fourreurs, gantiers, tailleurs, etc.) employés dans des entreprises produisant pour l'armée allemande. Cette protection était précaire (elle fut quasiment abolie en janvier 1944), mais elle a permis à des centaines d'individus arrêtés le 16 juillet 1942 d'être libérés peu après, et elle a sauvé la vie à des centaines d'autres.

On ne le dira jamais assez : la rafle du Vel d'Hiv fut d'abord et avant tout une opération de police. Or les sources recensées à cet égard se limitent à quelques circulaires (dont la célèbre et décisive « n° 173-42 » du 13 juillet 1942), à une dizaine de notes manuscrites destinées à tenir le préfet de police au courant des opérations, et, enfin, à une poignée de rapports relatifs aux incidents survenus les 16-17 juillet 1942 et dressant le bilan des arrestations.

C'est qu'en novembre 1948 l'essentiel des dossiers du « service juif » de la Préfecture de police, qui organisa la rafle sur le plan administratif, ainsi que les documents provenant des commissariats, qui exécutèrent les opérations, ont été pilonnés, sur ordre du ministère de l'Intérieur et en application de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine. À une date ignorée (probablement au début des années 1950), le fichier des « agents capteurs » (c'est-à-dire des policiers ayant procédé aux arrestations de juillet 1942, comprenant noms des victimes et précisions à leur sujet) a subi le même sort.

En revanche, le fichier général des juifs de 1940 et le fichier dit de « contrôle » établi en 1941 à la suite de la deuxième opération de recensement dans le département de la Seine (Paris et sa proche banlieue) ont été conservés. Réduits vers 1947 aux fiches des victimes arrêtées et/ou « recherchées », ils constituent, bien utilisés, une mine d'informations essentielle. Les fiches de « contrôle » permettent ainsi de compenser en partie la disparition du fichier des « agents capteurs » dont elles reprennent, dans une logique de suivi bureaucratique, les principales indications (en cas de non-arrestation) : « Absente vient de temps à autre », « La porte de la concierge ne s'est pas ouverte », « Partie à l'hôpital pour accoucher », « Arrêté depuis 6 mois, se trouverait à Poitiers », etc. (voir *ill.* 13).

Cette source doit bien sûr être croisée avec d'autres et n'est pas exempte d'erreurs (les bureaucrates, comme

les policiers, ne sont pas infailibles). Ainsi, concernant deux de nos témoins : la mère de Jenny Plocki (déportée) est confondue avec sa sœur (qui est également sa belle-sœur et ne sera pas déportée), tandis que les parents d'Esther Dzik sont notés comme ayant été arrêtés le 16 juillet 1942 alors qu'ils l'ont été le lendemain. Malgré cela, le « fichier de contrôle » constitue le seul instrument permettant d'identifier et de dénombrer tous ceux qui, ayant échappé à la grande rafle, ont été pris (ou repris) par la suite.

Mais la partie la plus difficile de l'enquête a consisté à rechercher des témoignages de policiers. Amnésie éloquente : plus de 4 500 policiers parisiens ont participé aux journées des 16-17 juillet 1942 et l'on ne disposait d'aucun témoignage précis et circonstancié d'arrestation ; on ne connaissait aucun visage ni même aucun nom d'agent ayant arrêté des juifs et des juives lors de la grande rafle.

Pour remédier à cette anomalie, nous avons dépouillé l'intégralité des quelque 4 000 dossiers d'épuration administrative des agents de la Préfecture de police ayant eu à rendre des comptes à la Libération. Ce fonds est exceptionnel. L'épuration au sein de la PP a concerné un agent sur cinq. Près de 2 000 ont été sanctionnés. Sur ces 4 000 dossiers, environ 700 abordent la persécution antisémite. Parmi eux, 30 évoquent la grande rafle, 87 les opérations complémentaires (le plus souvent par les brigades spéciales de la police municipale) et 29 les autres rafles de 1942-1944.

En avril 1945, tel policier est convoqué devant la commission d'épuration de la Préfecture parce que, le 16 juillet 1942, ayant fini ses douze visites domiciliaires, il a arrêté deux juives dans la rue. Ces dames étaient bien recherchées, mais elles ne figuraient pas sur ses fiches à lui. La commission considère donc qu'il a fait du zèle et le policier est révoqué. En février 1945, un gardien de la paix est sanctionné de trois mois de retard d'avancement parce que, s'étant présenté à un domicile où la sonnette ne marchait pas, il est revenu deux heures plus tard, a tambouriné et a fini par se faire ouvrir... En mars 1945, on reproche à deux autres gardiens d'avoir arrêté, le matin du 17 juillet 1942, un juif français qui n'était pas recherché mais qui, angoissé par la situation, et ne portant pas l'étoile, paraissait suspect. Les deux policiers ayant pris part, en « héros », aux combats de Paris en août 1944, la commission décide de leur pardonner cet excès de zèle.

Tels sont les récits et micro-événements liés à la grande rafle révélés par les dossiers d'épuration. Policiers résistants jugeant d'autres policiers, les membres de la commission ne reprochent rien à leurs collègues qui ont simplement obéi aux ordres. Mais ils tâchent de sanctionner ceux que l'on nomme les « chercheurs d'affaires », qui ont arrêté, sur « initiative », des juifs qu'ils auraient pu ne pas arrêter.

Ainsi, pour la première fois, il est possible de percevoir la rafle du Vel d'Hiv et les opérations qui ont suivi

du point de vue des agents d'exécution – leur morale professionnelle, leur langage, leur logique propre.

Complétés par une trentaine de dossiers d'épuration judiciaire, ces dossiers contiennent par ailleurs des paroles de victimes ou de parents de victimes, interrogés ou portant plainte en 1945, des témoignages (souvent accablants) de concierges, et surtout des rapports d'arrestation, totalement inédits, riches d'informations sur les stratégies de survie des quelque 16 000 personnes ayant échappé à la grande rafle.

Ces sources et d'autres permettent enfin d'éclairer les incidents (tentatives de suicide, malaises, actes de brutalité) survenus les 16 et 17 juillet 1942. De tels incidents n'avaient pas, jusqu'à présent, été précisément documentés. Ils le sont désormais, grâce aux archives « ordinaires » (registres d'hôpitaux, mains courantes, enquêtes sur les morts « classées sans suite », etc.) de l'administration et de la police mais aussi grâce à des fonds privés inédits.



Avant de raconter la rafle, de découvrir les arcanes de sa préparation (chapitre 2), d'aller au plus près des personnes qu'elle va viser (chapitre 3), puis de reconstituer son déroulement, les 16-17 juillet 1942 (chapitres 4 et 5), ses conséquences humaines (chapitre 6) et ses suites policières (chapitres 7 et 8), il faut expliquer ce qui l'a rendue possible. Ce sera l'objet de notre premier chapitre.

1.

La décision

Même entièrement occupée, la France des années 1940-1944 ne sera jamais pour les juifs un territoire complètement hostile. Jusqu'au sein de l'appareil d'État, des fonctionnaires sauront se montrer humains et parfois désobéiront. Nombre d'agents laisseront filer des juifs ou leur viendront en aide. Situation inenvisageable à Berlin ou à Varsovie : à Paris, un juif ou une juive qui fuit la persécution, faisant connaître sa situation à un gardien de la paix, aura toujours une chance non négligeable de tomber sur un « policier patriote », et celui-ci courra rarement un grand risque à saboter ainsi la politique de traque imposée par les nazis.

Pourtant, en juillet 1942, arrêter des milliers de femmes et d'enfants, pour les envoyer brutalement vers un territoire inconnu et inquiétant, à l'Est, n'est pas apparu comme une aberration, une action inadmissible, pour la plupart des agents concernés. Comment l'expliquer ?

En principe, et a fortiori dans un contexte non démocratique, un policier n'a pas à discuter les ordres de ses

chefs. Ralliés, par ambition ou idéologie, à la collaboration d'État, le préfet de police de Paris et les directeurs de la PP exercent une pression constante sur leurs hommes, relayant celle, impérieuse, de Vichy et de l'occupant.

Mais l'explication par l'obéissance ne saurait suffire (d'autant qu'il y a de multiples façons d'appliquer un ordre). Recrutés pour la plupart d'entre eux sous la Troisième République, supportant péniblement l'occupation allemande et ses servitudes, les policiers parisiens ont en revanche l'habitude du contrôle des étrangers. Parmi ces derniers, certaines catégories sont jugées plus particulièrement « indésirables » (grand mot de l'époque) : les réfugiés, « ressortissants allemands » ou venant du Reich, souvent juifs et d'origine polonaise.

Depuis plusieurs années, l'afflux d'étrangers fuyant la terreur nazie a attisé la xénophobie ambiante, sur fond de crise politique, économique et sociale. La France est devenue la « poubelle de l'Europe », fulminent la presse d'extrême droite et de plus en plus de journaux modérés. Des éditorialistes exaltés dénoncent les « nouvelles invasions barbares », réclament l'abolition du droit d'asile ou somment les autorités d'envoyer les « indésirables » dans des camps de concentration.

Avec les décrets des 2 mai et 12 novembre 1938, le gouvernement Daladier renforce la « police des étrangers ». Il cible les clandestins ainsi que, plus sournoisement (comment pourraient-ils, dans leur situation,

obtenir des cartes régulières de travailleur ?), les réfugiés ayant fui le Troisième Reich, et ouvre la voie à l'internement administratif (autrement dit discrétionnaire). Au début de 1939, la France reçoit des centaines de milliers d'Espagnols, victimes de la guerre civile. La plupart sont parqués dans des camps de fortune édifiés dans le Sud-Ouest.

Avec le déclenchement de la guerre, l'heure est à l'internement des « ressortissants ennemis ». En Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, le choix est fait de cibler les « suspects », et eux seuls. En France, tous les étrangers allemands (ou d'origine allemande) de moins de 65 ans sont concernés. Le plus souvent juifs, opposants notoires du régime nazi, ces hommes ne représentent, dans leur masse, aucun danger et ne demanderaient qu'à se mettre au service de l'armée ou de l'industrie militaire françaises. Pourtant, on va les interner.

C'est que, d'une part, les frontières de la France ne sont pas celles de la Grande-Bretagne, où la quasi-totalité des réfugiés sont pourvus de visas en règle. En France, le péril de la « cinquième colonne » n'est pas qu'un slogan de propagande. Il arrive que l'espion nazi se camoufle sous le costume du réfugié.

Mais il y a aussi, d'autre part, un gouvernement désorienté par le récent pacte de non-agression germano-soviétique (les réfugiés antinazis sont souvent communistes ou sympathisants...) et qui, surtout, reste tributaire de la « ligne » Bonnet, ministre des Affaires

étrangères (avril 1938-septembre 1939) longtemps favorable à l'apaisement avec le Troisième Reich et hostile aux réfugiés juifs.

Enfin, le sentiment germanophobe est bien plus répandu en France qu'il ne l'est en Angleterre, et, avec l'annonce de la guerre, il s'exprime à plein.

Le gouvernement tenant à montrer à l'opinion qu'il agit d'une main ferme, on aboutit ainsi aux internements massifs et kafkaïens de l'automne 1939, décrits avec rage et amertume par le journaliste Arthur Koestler (lui-même arrêté à Paris) dans *Scum of the Earth* (« La lie de la terre », 1941).

Du 3 septembre au 4 octobre, 6 700 hommes allemands, autrichiens ou de « nationalité indéterminée » sont convoqués ou arrêtés par les services de la Préfecture de police dans le département de la Seine. Concentrés dans le stade de Colombes, ils sont par la suite dirigés vers une vingtaine de camps dans les régions militaires du Mans et d'Orléans. Quelque 10 000 autres subissent un sort similaire en province.

On estime à environ 18 000 le nombre de « ressortissants ennemis » internés à l'automne 1939, auxquels s'ajoutent les centaines d'étrangers, hommes et femmes, arrêtés pour « propagande soviétique », considérés comme « dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Environ 300 femmes, parfois accompagnées de leurs enfants, sont ainsi envoyées à Rieucros (Lozère).

Les conditions de détention sont pénibles, dégradantes. Mais, dans la France en guerre, comme dans la France en crise des années 1930, des « forces de compensation », selon la formule (et l'excellente analyse) de l'historienne Vicki Caron, jouent en faveur des réfugiés. Le socialiste Marius Moutet à la Chambre, le centriste André Honnorat au Sénat et quelques éditorialistes influents dénoncent l'arbitraire, l'injustice, l'inefficacité de telles mesures. Assez vite, des commissions de criblage sont instituées. Des milliers d'internés sont relâchés.

C'est ainsi que le père de Dora Bruder (l'héroïne du célèbre livre de Patrick Modiano), Ernest, 40 ans, juif d'origine autrichienne interné dans le « camp de rassemblement des étrangers » de Libourne, en est libéré le 16 octobre 1939 comme ancien légionnaire et « mutilé 100 % » (tuberculose pulmonaire) (voir *ill.* 24). En janvier 1940, il rejoint Paris avec sa femme et sa fille.

Au printemps, plus des deux tiers des internés sont sortis des camps – rentrés dans leur foyer, placés comme « prestataires » (auxiliaires de l'armée française) ou versés dans la Légion étrangère. L'offensive foudroyante de la Wehrmacht du 10 mai 1940 remet l'internement des « ressortissants ennemis » au cœur de l'agenda politique. La panique s'empare de la population et des pouvoirs publics. La hantise de la « cinquième colonne » est à son comble.

Le 13, un avis du gouverneur militaire de Paris est diffusé dans la presse et placardé sur les murs de la

capitale : « Les ressortissants allemands, sarrois, dant-zikois et étrangers de nationalité indéterminée, mais d'origine allemande, résidant dans le département de la Seine » doivent se présenter au centre Buffalo, à Montrouge, pour les hommes (de 17 à 55 ans) à partir du 14 mai 1940 ; au Vélodrome d'Hiver, à partir du lendemain, pour les femmes sans enfants. « Ceux qui contreviendraient à cet ordre seront mis en état d'arrestation. [...] [Les étrangers] devront se munir de vivres pour deux jours et [...] ne devront pas avoir plus de 30 kg de bagages. » Contrairement à septembre 1939, les ex-Autrichiens ne sont pas concernés. Les Bruder, cette fois, sont à l'abri.

Les jours suivants, ces mesures sont étendues – et parfois aggravées – en province, sous l'autorité du directeur général de la Sûreté nationale Amédée Bussiére.

Jusque-là épargnées, les femmes forment logiquement les plus gros contingents. Dans le département de la Seine, sur les quelque 8 000 étrangers qui se présentent aux autorités, ou sont arrêtés, plus de la moitié sont des femmes. La plupart sont juives.



Le 15 mai 1940, une foule énorme se presse devant le palais des sports du Vélodrome d'Hiver. L'opinion jubile. « Tout autour, dans les cafés, les badauds se délectaient de ce spectacle : "On les a eues, ces

hitlériennes !” », témoignera la résistante et historienne Anny Lévy-Latour. Dans *L’Action française* du jour, Charles Maurras triomphe, absurdement : « Qu’ils soient Juifs ou non, c’est nous et c’est nous seuls qui avons dénoncé [c]es chers prétendus “antihitlériens d’Allemagne”. »

Tout observateur dégagé des passions du chauvinisme ne peut que constater l’évidence : la quasi-totalité des personnes internées sont parfaitement inoffensives. Malgré la frénésie nationaliste, malgré la censure, il n’est pas aisé de justifier l’internement de milliers de femmes, parquées sous la verrière du Vélo-drome d’Hiver.

La presse publie des anecdotes édifiantes ou des reportages truqués. Dita Parlo, la vedette allemande de cinéma, n’a pas « l’intention de se dérober à une formalité que la guerre totale rend indispensable », et elle se présente en toute simplicité au Vel d’Hiv, accompagnée de sa mère, rapporte *Paris-Soir* le 16 mai. « Le Vél’ d’Hiv’ des Six jours et des grands matches est donc devenu depuis deux semaines un vaste camp de concentration [...]. À travers les grilles, et plus loin dans l’entre-bâillement d’une porte cochère qui s’ouvre pour laisser passer une camionnette militaire, on aperçoit des femmes. La plupart sont jeunes, beaucoup sont coiffées d’un fichu de couleurs criardes. Quelques-unes, au lieu de robe, portent un pantalon. Elles rient, font des signes », peut-on lire dans *Le Matin* du 24.

Dans *L'Œuvre* (17 mai 1940), Madeleine Jacob, connue pour ses opinions antifascistes, s'interroge : « Pourquoi êtes-vous là ? » Décrivant une « foule immense » de femmes, « des femmes du peuple, des petites et grandes bourgeoises, des artistes », des réfugiées, arrivant par le métro, d'autres en taxi, calmes et organisées, la journaliste se refuse pourtant à l'empathie et administre une singulière leçon de courage. Ces « éternelles errantes », pointe-t-elle (dans une allusion antisémite exceptionnelle sous sa plume et peut-être inconsciente), acceptent leur sort parce que, dans le fond, elles sont lâches, comme elles ont été lâches de ne pas rester dans leur pays pour combattre l'hitlérisme : « Vous avez préféré la fuite sans danger à la résistance dangereuse, certes, mais efficace » ! Et Madeleine Jacob de céder au cliché xénophobe de l'Allemand bête et discipliné : « Est-ce vrai que vous n'avez pas fait la révolution chez vous parce que vous n'aviez pas de règlement pour faire la révolution ? Les gens de France demeureront toujours incompréhensifs à tant de discipline. » Avant de conclure : au « cortège » des Allemandes du Vel d'Hiv peut être « opposé cet autre cortège, déchirant celui-là, des populations belges et françaises qui fuient l'envahisseur ».

Dans le contexte de la débâcle militaire, de l'effondrement du pays et de l'exode de millions d'habitants, de tels propos ne sont guère surprenants. Les relire aujourd'hui, se plonger dans la presse française de la

guerre 1939-1940, permet de saisir ce qui sépare la xénophobie des années 1930 (et ses variantes si répandues allant de l'obsession des « indésirables » à la haine des « boches ») de la norme antisémite qui prévaut avec l'occupation allemande et la naissance du régime pétainiste.

La politique d'internement du printemps 1940 est loin, certes, d'être un modèle humanitaire. Au moins l'armée a-t-elle prévu le minimum pour accueillir les milliers de femmes du Vel d'Hiv : des paillasses, de la paille, une nourriture correcte (à condition de n'être pas rebutée par le pâté de foie en boîte servi de bon matin). Mais l'atmosphère viciée de poussière et de brins de paille, le manque absolu d'hygiène et d'intimité, la hantise des bombardements (rappelons qu'une verrière surplombe le Vélodrome d'Hiver) et surtout l'attente abrutissante pèsent sur le moral des internées.

Juive d'origine russe mariée à un officier allemand, Nina Schmidt écrit du Vel d'Hiv à un couple d'amis – les visites sont interdites mais la correspondance est autorisée (voir *ill. 2*). Après quelques jours à se battre pour tout, dans l'attente vaine d'un premier colis, les notations pittoresques du début laissent place à la mélancolie et au désespoir : « Je ne suis pas très gaie aujourd'hui et me sens sale horriblement » (19 mai) ; « Je commence à désespérer sérieusement, je suis très mal équipée pour ici et j'ai perdu tout aspect possible. Peut-être cette situation durera encore longtemps, alors ce sera terrible » (21 mai).

Probablement Mme Schmidt a-t-elle fait partie de l'un des trois convois du 23 mai 1940 à destination du camp de Gurs, avec à leur bord 2 350 femmes – parmi lesquelles Hannah Arendt et Dita Parlo. La grande majorité (dont Nina Schmidt et Hannah Arendt) des quelque 7 000 internées de Gurs sera libérée à l'été 1940 – le responsable militaire du camp se faisant un point d'honneur de ne pas laisser ces réfugiées allemandes, pour la plupart juives et antinazies, tomber dans les filets du vainqueur. Certaines, remontées à Paris, seront prises lors de la grande rafle. Ainsi, Berthe Falk (*ill. 31*), chimiste, célibataire, libérée de Gurs, a pu franchir la ligne de démarcation et rentrer à son domicile de l'avenue de Suffren (15^e arrondissement). Arrêtée le 16 juillet 1942, elle sera directement transférée au Vel d'Hiv, où elle aura donc séjourné à deux reprises, la première comme Allemande, la seconde comme juive, avant d'être déportée à Auschwitz. Mais la plupart de ces femmes éviteront la déportation.

Les internements de 1939-40 ont bouleversé l'existence de milliers d'étrangers, majoritairement allemands et juifs. La précarité de leur situation s'est encore aggravée. Des familles ont été disloquées, des couples séparés. Beaucoup se sont trouvés pris au piège des camps de concentration – en 1942, Vichy les livrera, impuissants et affamés, aux nazis (*ill. 3*). Les autres, libérés, ont retrouvé leur statut de parias, plus fragilisés que jamais lorsque les persécutions se sont abattues sur eux.

Pourtant, il n'y a pas de glissement naturel entre les mesures d'exception prises pendant la guerre contre les « ressortissants ennemis » et la politique antijuive inaugurée en 1940. Les premières obéissent à l'urgence du moment, parent au plus pressé, sans empathie et sans cohérence. Mais elles ne dissimulent aucune intention antisémite, aucun dessein criminel. La différence est fondamentale. Du reste, en mai 1940, la Grande-Bretagne interne à son tour des milliers de « ressortissants allemands », dont des femmes et des enfants. Plus de 2 000 hommes seront envoyés au Canada et internés, dans des conditions fort mauvaises, durant de longs mois.



Mai 1940 : tandis que l'armée française s'effondre face à l'ennemi et que des millions d'habitants errent sur les routes, des milliers d'enfants scolarisés à Paris et en banlieue sont évacués vers des centres d'hébergement en province (Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher et Cher).

Après l'armistice (signé le 22 juin 1940) et l'instauration de la ligne de démarcation, une partie d'entre eux, hébergés dans le Cher, se retrouvent dans la zone dite libre. Le 28 septembre, on les ramène à leurs familles. Il est environ 11 h 30, heure allemande. Le train arrive en gare de Moulins, séparant la zone libre de la zone occupée. À son bord, 920 enfants résidant dans le 11^e arrondissement de Paris, à Ivry et à Colombes. Trois groupes

de soldats allemands se répartissent les wagons afin de vérifier la liste des passagers.

Le plus gradé des officiers désigne une enfant : « Es-tu juive ? » Âgée de 12 ans, elle s'appelle Clara Goldsztejn. Élève de l'école de la rue Keller à Paris (11^e), elle habite avec ses parents, juifs polonais, au 9 *bis* passage Thiéré. L'officier lui ordonne de prendre ses bagages et la remet à deux soldats en armes, postés à l'entrée du wagon.

Un vent de frayeur s'abat sur le train. L'Allemand s'attarde sur les noms et les visages. Tous les juifs doivent descendre. Une institutrice tente de s'interposer : ces enfants sont attendus par leurs familles. L'officier rétorque, inflexible, que la Croix-Rouge s'en occupera et que les parents « peuvent venir les voir ».

Les vérifications s'éternisent. Les militaires s'impatientent. Un enseignant est ainsi pris à partie :

L'officier – Vous devriez les connaître. Vous ne savez donc pas ce que c'est qu'un Juif ?

M. René – Non. Ce sont des Français !

L'officier – Non, Monsieur. Pour nous, c'est une race que nous ne pouvons pas supporter (*Montrant du doigt un enfant dans le 1^{er} compartiment*) Comment t'appelles-tu ?

M. René – Caraco.

L'officier – Es-tu Juif ?

L'enfant – Oui, Monsieur.

L'officier – Descends. (À M. René) Vous voyez, ça ne trompe pas.

Dans un autre wagon, cinq enfants, apeurés, viennent confier à leur professeur qu'ils n'ont pas levé la main lors du passage des soldats demandant aux juifs de se signaler. L'enseignant juge « prudent de prendre les devants » ! Les enfants se dénoncent. La colère du chef allemand redouble : « Faites les descendre. Vous comprenez cela ne peut plus durer. Vous auriez dû faire le tri. Je vais en référer à la Commission d'Armistice. Un tel travail est trop pénible pour nous. »

La veille, le 27 septembre 1940, une ordonnance a été signée par le chef de l'administration militaire en France occupée (MBF). Elle n'a pas encore été publiée (elle le sera le 2 octobre), et n'a donc encore aucun caractère légal, mais l'armée allemande se fait un devoir de l'appliquer. Outre un recensement des personnes et l'apposition d'une affiche jaune « Entreprise juive » sur tout commerce possédé ou tenu par un juif, l'ordonnance du MBF prévoit d'interdire « aux juifs qui ont fui la zone occupée d'y retourner ». Ces écoliers juifs n'ont pas « fui la zone occupée », et ce ne sont que des enfants ; dans l'esprit des hommes d'Hitler, leur présence n'en constitue pas moins une menace pour la sécurité des troupes d'occupation.

Au total, 31 enfants – 28 juifs et trois autres considérés comme étant de « sang mêlé » ou « mulâtres » – sont débarqués à la gare de Moulins. En larmes, terrorisés, accompagnés par trois institutrices demeurées avec eux, ils sont pris en charge par les autorités locales

– le sous-préfet, Gabriel Lapeyrie, leur témoigne une « grande bienveillance », selon l'un des rapports sur l'incident conservés aux Archives départementales de Paris.

Personne, parmi les enseignants et fonctionnaires de Vichy confrontés à l'occupant le 28 septembre 1940, ne peut imaginer que plusieurs de ces enfants (rapidement rendus à leurs parents) n'ont qu'à peine deux ans à vivre et mourront assassinés, gazés à Auschwitz – ainsi Michel Sotenberg, 12 ans, arrêté le 16 juillet 1942 au 173, rue du Faubourg-Saint-Antoine à Paris (11^e), et déporté avec sa mère le 7 août suivant de Pithiviers (ill. 46). Mais nul ne peut ignorer le fanatisme antisémite du vainqueur, son obsession sécuritaire et le danger qu'il représente. « Le régime nazi considère les juifs comme l'ennemi n° 1, non seulement du peuple allemand mais de la paix et de la civilisation européenne », peut-on lire dans *Le Matin* du 5 octobre 1940 pour justifier l'ordonnance du 27 septembre...



Jusqu'en 1941, la « solution finale de la question juive » a pour objectif de vider brutalement l'Europe allemande de ses juifs et de les reléguer dans un territoire hostile (on songe à Madagascar, au district de Lublin puis à la Sibérie) où, à terme, ils disparaîtront.

Limiter la connaissance du but ultime à un minimum de personnes, tirer parti des routines administratives

- 49 : © Photo: collection particulière
- 50 : © Mémorial de la Shoah/Coll. Yves Tchertok
- 51 : © Photo : collection particulière
- 52 : © Archives nationales
- 53 : © Photo : collection particulière
- 54 : © Photo : collection particulière
- 55 : © Archives départementales de Seine-Saint-Denis
- 56 : © Archives départementales de Seine-Saint-Denis
- 57 : © Archives départementales de Seine-Saint-Denis
- 58 : © Photo : collection particulière
- 59 : © Archives de la Préfecture de police
- 60 : © Archives nationales
- 61 : © Archives de la Préfecture de police
- 62 : © Archives nationales

LAURENT JOLY

La rafle du Vel d'Hiv

Paris, juillet 1942, la catastrophe s'abat sur les juifs de la capitale. En moins de deux jours, 12 884 femmes, hommes et enfants sont arrêtés par la police à la suite d'un accord entre les autorités allemandes et le gouvernement de Vichy. Seule une petite centaine de ces victimes survivra à l'enfer des camps nazis.

Cette opération emblématique et monstrueuse demeurerait pourtant relativement méconnue. L'arrière-plan administratif et la logistique policière de la grande rafle n'avaient été que peu étudiés, et jamais dans le détail. D'où l'ambition, dans cet ouvrage, d'une histoire à la fois incarnée et globale.

Fruit de plusieurs années de recherches, nourri par des archives inédites de la Préfecture de police de Paris, de l'administration ou de la justice ainsi que par des témoignages de victimes, *La Rafle du Vel d'Hiv* jette une lumière nouvelle et saisissante sur l'un des événements les plus terribles de notre histoire contemporaine.

Historien et directeur de recherche au CNRS, **Laurent Joly** est l'auteur, entre autres, de *L'État contre les juifs* («Champs», 2020) et de *La Falsification de l'Histoire* («Champs», 2023).

PRIX FRANÇOIS MAURIAC 2022.

PRIX PIERRE-LAFUE 2023.

«Des événements restitués avec une rigueur, une finesse et une profondeur inégalées.»

Florent Georgesco, *Le Monde des Livres*

En couverture: Photographie anonyme
de la rafle du Vel d'Hiv, juillet 1942
© BHVP/Roger-Viollet

Flammarion